# POLYNESIE FRANCAISE SUBDIVISION ADMINISTRATIVE DES ILES DU VENT

COMMUNE DE PAPEETE

# DÉLIBÉRATION N° 2025-74 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025

Date de la convocation :

21 mai 2025

Date de séance :

27 mai 2025

Date d'affichage de la liste des délibérations :

28 mai 2025

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	23
Procurations	9
Votants	32
Pour	32
Contre	0
Abstention	0

## **OBJET:**

Portant approbation du dossier technique et du plan de financement De l'opération « brigade fa'a'apu 2025 » Et autorisant le maire à signer la convention de financement y afférente

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

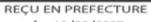
L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul		Х	
TAMA GEORGES Hinatea		Х	TEATA Marcelino
TEMEHARO René		Х	KOUAKOU Georges
PUHETINI Sylvana	Х		
FONG LOI Charles	Х		
RIJKAART Alice		X	IENFA Jules
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	Х		
IENFA Jules	Х		
COLOMBANI Maeva		X	VANFFAUT Georges
MAI Alain		X	
BORDET Patrick	Х		
TAUTU Ioana	Х		
LEHARTEL Manouche	Х		
CHING Francis	X		
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna	X		
KOUAKOU Georges	X		
LI-SENG Isabelle	Х	4	
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven	X		
PAVAOUAU Teura	X		
BRAUN ORTEGA Enrique		X	
FOSTER Makau	X		
MARTIN Alfred	Х		
NENA Tauhiti	Х		
CHIN FOO Cynthia	Х	L-	
LIU SING Thierry		Х	CHIN FOO Cynthia
PERRY Doris		X	MARTIN Alfred
LE CAILL Heinui	Х		
COUE Vincent	Х		
TCHEOU Odile		Х	BUILLARD Michel
DARROUZES Nélia		Х	LE CAILL Heinui
TETAUVIRA Benjamin		Х	FOSTER Makau

23 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.



# LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

**Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi modifiée n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

**Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Établissements français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;

**Vu** l'arrêté n° 234/IDV du 27 avril 2005 instituant un syndicat mixte entre les communes de Mahina, Arue, Pirae, Papeete, Faa'a, Punaauia, Paea et la Polynésie française pour la gestion du contrat de ville de l'agglomération de Papeete modifié par l'arrêté n° 13/IDV du 21 mai 2007 ;

**Vu** le contrat de ville de l'agglomération de Papeete signé le 30 juin 2015 entre l'État, la Polynésie française et les communes de Mahina, Arue, Pirae, Papeete, Faa'a, Punaauia, Paea, Papara et Moorea-Maiao ;

Vu la décision de la commission de programmation des projets du contrat de ville du 25 avril 2025 ;

**Vu** la délibération n°04-2025 du 25 avril 2025 du syndicat mixte en charge de la gestion du contrat de ville de l'agglomération de Papeete ;

**Vu** le rapport n° 2025-36 du 27 mai 2025 présenté par Madame Sylvana Puhetini, 4<sup>e</sup> adjointe au maire déléguée à la politique de la ville et à la santé

### EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 27 MAI 2025

## **ADOPTE**

# Article 1

Sont approuvés le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Brigade fa'a'apu 2025 ».

## Article 2

Le financement de cette opération dont le coût est estimé à 1 124 565 francs CFP TTC, est prévu comme suit :

Part du syndicat mixte au titre du contrat de ville (40 %) ;

449 826 francs CFP TTC

- Part communale (60 %)

674 739 francs CFP TTC

#### **Article 3**

Le Maire est autorisé à signer la convention de financement relative à la participation du contrat de ville à cette opération.

#### Article 4

Il est autorisé à signer tout avenant y afférent et à procéder à la résiliation de ces conventions, le cas échéant.

# Article 5

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget de la commune.

# Article 6

La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Le secrétaire de

Patrick BORDET

Monsieur Le Maire

#### **COMMUNE DE PAPEETE**

#### **RAPPORT Nº 2025 - 36**

relatif à un projet de délibération portant approbation du dossier technique et du plan de financement de l'opération « Brigade *fa'a'apu* 2025 » et autorisant le maire à signer la convention de financement y afférente

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Adjoints,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Créée en 2021, la brigade *fa'a'apu* a pour mission d'accompagner les habitants de Papeete souhaitant se lancer dans l'agriculture vivrière urbaine. Il s'agit d'encourager ces initiatives de manière à promouvoir une alimentation plus saine. La brigade participe ainsi pleinement à la politique communale de développement durable et de démarche communautaire.

Le programme annuel d'interventions de la brigade fa'a'apu prévoit :

- L'aménagement et la mise en culture d'espaces potagers à domicile
  - Réalisation de parcelles de culture vivrière ;
  - Accompagnement des familles dans la gestion de ces espaces (aménagement et amendement des parcelles, conseils, fourniture de plants);
  - Mise en place d'ateliers thématiques destinés aux familles accompagnées (lutte contre les nuisibles, production d'engrais de poisson, etc).
- L'organisation d'ateliers thématiques en faveur des participants aux différents programmes de la DEJSCS et portant notamment sur :
  - Initiation à la permaculture et réalisation d'une butte permacole ;
  - Atelier cuisine : découvrir et valoriser les produits cultivés, à travers la réalisation de recettes simples et économiques ;
  - Atelier compostage : valoriser les déchets produits, afin de pouvoir amender régulièrement les parcelles de culture. Projet mené avec le bureau de la propreté urbaine et devant permettre d'identifier les ménages les plus à même de bénéficier de composteurs communaux.

... / ...

- Participation aux actions événementielles : animation d'ateliers thématiques lors d'événements tels que la Journée des droits de l'enfant, interventions en CVL, etc :
  - Fabrication de caisses aromatiques et de jardinières ;
  - Atelier Graines en folies ;
  - Fabrication de godets et connaissance des semis ;
  - Atelier sensoriel (les aromates);
  - Les familles de légumes.
- Aménagement de jardins pédagogiques dans les écoles: la brigade fa'a'apu permet également de répondre aux besoins d'accompagnements des équipes éducatives des établissements scolaires de Papeete souhaitant s'engager dans un projet d'aménagement de jardin pédagogique, voire la mise en place d'ateliers thématiques en lien avec l'agriculture.

Le coût de cette opération est estimé à 1 124 565 francs CFP TTC, dont le financement est assuré comme suit :

- 40 % par le contrat de ville, soit 449 826 francs CFP TTC;
- 60 % par la commune, soit 674 739 francs CFP TTC.

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à l'examen du conseil municipal.

Papeete, le 27 mai 2025 La Rapporteure,

Sylvana Puhetini 4º adjointe au maire déléguée à la politique de la ville et à la santé